

La 5^e Commission examine le financement du Bureau de l'ONU au Burundi

14/03/2011 Assemblée générale AG/AB/3983 Département de l'information et des Services des informations et des accreditations New York Cinquième Commission LA CINQUIÈME COMMISSION L'ONU AU BURUNDI (BNUB) ET DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE CADRE DE L'EXAMEN DU BUDGET BIENNAL 2010-2011, la Cinquième Commission (chargée des questions administratives et budgétaires) a examiné, aujourd'hui, le financement de deux missions politiques spéciales, à savoir le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et le Bureau du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle (CICC), organe d'audit et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq.

Concernant le financement du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), le Secrétaire général recommande un montant de 23 103 200 dollars (montant brut: 25 075 600 dollars) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Le budget du Bureau du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, est estimé, quant à lui, à 24 600 dollars.

Présentant le rapport du Secrétaire général sur la question, Mme Sharon Van Buerle, Directrice Division de la planification des programmes et du budget, a indiqué que l'on procèdera en 2011 à une réduction progressive des effectifs par rapport au niveau du personnel civil actuellement autorisé pour le Bureau international des Nations Unies au Burundi (BINUB) (450 agents), pour atteindre les effectifs proposés pour le BNUB (134 agents). Au cours de cette période, le personnel en poste assurera une transition sans heurt de la mission entre le BINUB et le BNUB et commencera à mettre en œuvre le mandat de ce dernier, a-t-elle dit. Mme Van Buerle a précisé par ailleurs que le Conseil de sécurité avait prorogé, pour une dernière fois jusqu'au 30 juin prochain, le mandat du CICC tel qu'il est composé par sa résolution 1956 (2010). Comme l'indique la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, notamment pour but d'aider à faire en sorte que les fonds soient utilisés de manière transparente, au bénéfice du peuple iraquien, et que les exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel irakiens s'effectuent conformément aux meilleures pratiques commerciales internationales.

Présentant le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)2, le Vice-Président de ce Comité, M. Alejandro Torres Lepori, a assuré que le CCQAB appuyait les propositions du Secrétaire général concernant le financement du Bureau du Représentant du Secrétaire général auprès du CICC. En s'agissant du financement du BNUB, M. Torres Lepori a regretté que le budget de cette nouvelle mission politique spéciale ne fournisse pas d'indications assez détaillées sur les besoins en personnel. C'est pourquoi, il a recommandé d'approuver les propositions concernant les effectifs qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, à l'exception de 12 postes indiqués au paragraphe 21 du rapport du CCQAB, ce qui traduirait par une réduction de 957 400 dollars des ressources demandées par le Secrétaire général. De son côté, le Représentant de la Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des États d'Afrique, a appuyé les propositions du Secrétaire général en exprimant l'espoir qu'un accord sera trouvé rapidement au cours des consultations officielles. Il a rappelé que ces deux questions ont fait l'objet d'un accord pendant la partie principale de la présente session, citant la résolution 65/260 de l'Assemblée générale. Le Burundi est engagé dans une phase de relèvement et de développement pacifiques et durables après avoir connu une transition politique réussie, comme le montrent les élections qui s'y sont déroulées dans le calme en 2010, précise le rapport du Secrétaire général. Créé par la résolution 65/260 de l'Assemblée générale, le BNUB a pour mandat de renforcer l'indépendance et les capacités des institutions nationales essentielles, notamment judiciaires et parlementaires, conformément aux normes et principes internationaux; et de promouvoir le dialogue entre les acteurs nationaux et appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris pour l'exécution des stratégies et programmes de développement du Burundi.

En dépit de l'annonce, la Cinquième Commission a observé une minute de silence, à la mémoire des victimes du tremblement de terre qui a frappé le Japon, le 11 mars. Le Représentant du Japon a remercié les délégations pour leur compassion et s'est dit convaincu que son pays sera en mesure de faire face aux conséquences de ce terrible tremblement de terre. La prochaine réunion de la Cinquième Commission sera annoncée dans le Journal. (1) A/65/328/Add.6(2) A/65/602/Add.1 Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle (CICC) (A/65/328/Add.6) Les prévisions de dépenses relatives au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) s'élèvent à 23 103 200 dollars (montant brut 25 075 600 dollars) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, et celles pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 s'élèvent à 24 600 dollars (montant brut: 24 600 dollars). Compte tenu des crédits d'un montant de 14 641 200 dollars déjà approuvés pour le BNUB, le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale un montant de 8 462 000 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et un montant de 721 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel). L'Assemblée générale est également priée d'approuver, pour le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 un montant total de 24 600 dollars (montant brut: 24 600 dollars) financé au moyen du crédit global ouvert au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2010-2011.